

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -**

Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

La Société Tunisienne de l'Air -Tunisair - publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 octobre 2010. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes Mr Abderrazek Souei (International Management & Auditing Company) et Mme Raja Ismaïl (Audit Management & Tax Advising).

BILAN CONSOLIDE 2009

(En Dinars Tunisien)	Notes	2009	2008
Goodwill		-	-
Autres immobilisations incorporelles		2 084 775	2 092 420
Immobilisations corporelles		789 830 038	572 117 277
Titres mis en équivalence	1	16 195 322	15 395 934
Autres immobilisations financières		44 311 464	120 169 372
ACTIFS IMMOBILISES		852 421 599	709 775 003
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	2	23 682 929	34 052 520
ACTIFS NON COURANTS		876 104 528	743 827 523
Stocks		84 106 038	70 977 359
Clients et comptes rattachés		53 995 532	30 501 981
Autres actifs courants		152 475 912	123 292 869
Placements et autres actifs financiers		62 607 440	36 390 170
Liquidités et équivalents de liquidités		244 327 159	234 073 292 *
ACTIFS COURANTS		597 512 081	495 235 671
TOTAL BILAN		1 473 616 609	1 239 063 194
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		596 964 235	524 478 254
Capital de la société mère		106 199 280	97 349 340
Réserves consolidées	3	409 949 645	375 686 106
Résultats reportés consolidés	4	10 500 141	29 577 560
Résultat consolidé, part du groupe	5	70 315 169	21 865 248
INTERETS MINORITAIRES (IM)	6	-4 859 757	-2 049 548
Part des IM dans les capitaux propres des filiales		-3 124 078	7 722 694
Part des IM dans les résultats des filiales		-1 735 679	-9 772 242
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		592 104 478	522 428 706
PASSIF NON COURANTS		428 399 749	335 345 615
Emprunts		384 989 845	288 644 400
Provisions	7	35 113 714	35 797 975
Autres passifs non courants		8 296 190	10 903 240
PASSIFS COURANTS		453 112 382	381 288 873
Fournisseurs et comptes rattachés		121 884 064	113 446 348
Autres passifs courants		197 010 223	175 893 798
Concours bancaires et Autres passifs financiers		134 218 095	91 948 727 *

* Ces postes ont été retraités pour des besoins de comparabilité

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE 2009

(Du 1er janvier au 31 décembre 2009)			
(En Dinars Tunisien)	Notes	2009	2008
Revenus	8	1 099 390 180	1 157 297 275
Autres produits d'exploitation		62 625 782	55 517 242
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 162 015 962	1 212 814 517
Achats consommés		-330 442 694	-407 565 592
Charges de personnel		-205 315 789	-165 148 360
Redevances aéronautiques		-263 379 079	-261 701 581
Dotations aux amortissements et aux provisions		-82 620 191	-82 676 283
Autres charges d'exploitation		-198 510 556	-253 800 174
CHARGES D'EXPLOITATION		-1 080 268 310	-1 170 891 990
RESULTAT D'EXPLOITATION DES SOCIETES INTEGREES		81 747 652	41 922 527
Charges financières		-17 368 122	-25 270 550
Produits financiers		25 395 789	25 719 470
Autres pertes (gains) ordinaires		-13 426 195	-15 061 404
RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔTS		76 349 124	27 310 043
Impôts sur le résultat	9	-8 900 367	-16 739 667
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES		67 448 757	10 570 376
Dotations aux amortissements du Goodwill		-	-
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	10	1 130 733	1 522 630
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		68 579 490	12 093 006
Intérêts minoritaires		1 735 679	9 772 242
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		70 315 169	21 865 248

L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE 2009

(Du 1er janvier au 31 décembre 2009)		
	31/12/2009	31/12/2008
(En Dinars Tunisien)		
Résultat net des sociétés Intégrées	67 448 757	10 570 376
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Dotations aux amortissements et aux provisions	82 620 191	82 676 283
Impôts différés	653 626	1 547 059
Plus value de cession	-11 235 260	-2 787
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	13 891 181	18 824 830
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	153 378 495	113 615 761
(-) Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-137 228 140	-86 460 550
Flux de trésorerie net généré par l'exploitation	16 150 355	27 155 211
Acquisitions d'immobilisations	-173 671 650	-123 590 714
Cessions d'immobilisations	65 382 393	30 349 388
Intérêts et Dividendes reçus	14 711 683	21 567 269
Flux de trésorerie net lié à l'investissement	-93 577 574	-71 674 057
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 562 620	-4 052 346
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-1 172 308	-1 064 424
Augmentation du capital en numéraire	44 000	-
Emprunts nouveaux	148 279 605	20 177 249
Remboursement d'emprunts	-53 997 303	-76 867 842
Flux de trésorerie net lié au financement	91 591 374	-61 807 363
Incidence des variations de cours de change sur les liquidités	-4 569 590	-2 810 502
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	9 594 565	-109 136 711
Trésorerie nette d'ouverture	231 605 064	340 741 775
Trésorerie nette de clôture	241 199 629	231 605 064

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**Référentiel comptable**

Les états financiers consolidés (EFC) ont été établis conformément aux normes comptables tunisiennes régissant la consolidation (NCT 35 à NCT 39) et selon la norme IAS 12 en ce qui concerne la comptabilisation des impôts différés.

Les chiffres sont exprimés en Dinars.

Choix des méthodes de consolidation

Pour définir la méthode de consolidation le groupe TUNISAIR a effectué les choix suivants :

- ✎ Ainsi pour AMADEUS SA : malgré la détention de l'actionnaire AMADEUS international de la substance du pouvoir en ce sens que le cœur du métier (savoir-faire) est entre ses mains, le groupe TUNISAIR a opté pour le critère de droit de vote

(70%) du fait qu'il est plus conforme à l'esprit de la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 sur les groupes de sociétés plutôt que le critère du pouvoir économique relevant plus des référentiels internationaux.

- ✎ Pour TUNISIE CATERING : celle ci est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence ; qui était en concurrence avec la méthode de l'intégration globale car le pourcentage des droits de vote détenu (45%) pouvait, selon la présomption prévue par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001, être considéré comme constituant un contrôle et ouvrir la voie à la consolidation globale. Toutefois, des accords internes entre les actionnaires prévoient que la gestion effective devrait toujours revenir à NEWREST, actionnaire à hauteur de 34%, ce critère expressément prévu par les textes tunisiens, a été retenu par le groupe pour le choix de la méthode de consolidation.
- ✎ Pour AISA : on a choisi la méthode de la consolidation proportionnelle suite au contrôle conjoint exercé sur celle-ci conformément à l'accord contractuel entre actionnaires (pacte des actionnaires en date du 05/06/2008).
- ✎ Pour toutes les autres sociétés du périmètre, il n'y avait aucune ambiguïté sur le choix du critère d'analyse du contrôle. La définition des méthodes de consolidation a été effectuée sur la base du pourcentage des droits de vote détenus.

Principales conventions, Méthodes et procédures comptables adoptées

- Les conventions comptables de base énoncées par le cadre conceptuel tunisien ont été respectées pour l'établissement des états financiers consolidés. Il en est principalement des conventions suivantes :
 - ✓ Les états financiers consolidés sont évalués au coût historique.
 - ✓ Le principe de la prééminence de l'économie sur le droit (et de la substance sur la forme) a été largement observé. Le retraitement des états financiers individuels a été effectué selon cette logique.
 - ✓ Le principe de comparabilité : Les états de 2009 et de 2008 ont été établis selon les mêmes méthodes.
- Les impôts différés ont été traités partiellement. En effet, seuls les impôts différés induits par les écritures de consolidation ont été comptabilisés et présentés selon les prescriptions de la norme IAS12.
- Aucun Goodwill n'a été enregistré car toutes les prises de participations ont été effectuées à la constitution des différentes sociétés. Pour la SCI ESSAFA, le coût d'acquisition des titres correspond à la juste valeur de la participation.
- Les opérations internes entre la société mère et les différentes sociétés du périmètre ont été éliminées, en totalité (pour les sociétés intégrées globalement) ou partiellement (pour les sociétés mises en équivalence et les sociétés intégrées proportionnellement). Il ne s'agit pas seulement des prestations internes (achats, ventes) mais aussi des provisions internes constituées sur les titres de participations et les cessions internes d'actifs.

PROCESSUS DE CONSOLIDATION

Les quatre étapes du processus de consolidation sont les suivantes :

- ✓ Homogénéisation des méthodes comptables
- ✓ Intégration des données
- ✓ Elimination des comptes et des opérations réciproques
- ✓ Répartition des capitaux propres

DATE DE CLOTURE

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque exercice.

Périmètre de consolidation

Méthode de consolidation	Sociétés	Activité	Droits de vote
Sociétés intégrées globalement		Prestations de services pour les compagnies Aériennes.	100%
		Entretien et réparation des avions et des équipements avioniques	100%
	SCI ESSAFA	Immobilier	99,9%
		Transport aérien	88,73%
		Prestations informatiques et Télécom	70%
		Transport aérien international et domestique	51%
Société intégrée proportionnellement		Services informatiques et Télécoms	50%
Sociétés mises en équivalence		Catering	45%



Formation Aéronautique

34%

Notes Relatives Aux Postes Des Etats Financiers consolidés :

Note préliminaire

Les chiffres consolidés n'étant pas significativement différents de ceux de la société mère, nous renvoyons les lecteurs aux notes relatives aux états financiers individuels de cette dernière. Nous nous limitons ci-après à fournir des détails et explications sur les seuls postes spécifiques à la consolidation ou ceux affectés de manière relativement importante par cette dernière.

Note 1 : TITRES MIS EN EQUIVALENCE (T.M.E)

	2009	2008
- Titres TUNISIE CATERING	9 438 656	8 995 665
- Titres ATCT	6 756 666	6 400 269
Total	16 195 322	15 395 934

Les titres mis en équivalence sont évalués pour la quote-part de la société mère dans les capitaux propres de la société détenue, y compris le résultat de l'exercice.

NOTE 2 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	2009	2008
Impôt différé Actif (a)	21 466	5 745 093
Autres actifs non courants	23 661 463	28 307 427
Total	23 682 929	34 052 520

(a) L'impôt différé actif correspond aux économies fiscales futures liées aux décalages temporels entre les résultats comptables et fiscaux. Ces économies sont analysées comme suit

	2009	2008
Impôt différé Tunisair	-	5 681 705
Impôt différé Sevenair	21 466	63 388
Total	21 466	5 745 093

Les économies fiscales différées sont affectées aux capitaux propres lorsqu'elles concernent les années antérieures ou incluses dans le résultat lorsqu'elles sont relatives à l'exercice.

NOTE 3 : RESERVES CONSOLIDEES

	2009	2008
Réserves de la société mère	415 367 086	365 686 934
Réserves générées par la consolidation (b)	-5 417 441	9 999 172
Total	409 949 645	375 686 106

Les réserves consolidées correspondent d'une part aux économies nettes d'impositions différées lorsque les différences fiscales temporelles concernent les exercices antérieurs et d'autre part aux différentes éliminations internes ou d'homogénéisation des comptes individuels et des écarts induits par l'élimination des titres des filiales.

(b)	2009	2008
Réserves consolidées provenant des impôts différés	- 5 925 380	-889 515
Autres réserves consolidées	507 939	10 888 687
Total	-5 417 441	9 999 172

NOTE 4 : RESULTATS REPORTEES CONSOLIDES

Les résultats reportés consolidés correspondent à ceux de la société mère du fait :

- ✓ que les résultats reportés des sociétés intégrées globalement ont été répartis avec les autres capitaux propres de ces entités lors de leur consolidation;
- ✓ et que ceux des sociétés mises en équivalence ont été pris en compte lors de l'évaluation des titres au bilan consolidé sans qu'ils soient transférés dans ce dernier.

NOTE 5 : RESULTAT CONSOLIDE, PART DU GROUPE.

	2009	2008
TUNISAIR	48 678 908	12 735 728
TUNISAIR HANDLING	18 669 785	11 357 723
TUNISAIR TECHNICS	1 951 643	5 156 374
AMADEUS	3 663 519	2 770 384
SEVENAIR	- 1 260 319	- 699 792
MAURITANIA AIRWAYS	- 3 274 903	-11 314 668
ESSAFA	716 556	246 096
AISA	39 250	90 774
TUNISIE CATERING	712 990	1 169 460
ATCT	417 740	353 170
Total	70 315 169	21 865 248

Le résultat consolidé revenant au groupe correspond au résultat net des sociétés intégrées globalement et proportionnellement (mère et filiales) après déduction de la part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires dans les filiales et après prise en compte de la quote-part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence, le tout après les éliminations internes opérées et prises en compte des impôts différés rattachables à l'exercice.

NOTE 6 : INTERETS MINORITAIRES

En DT	2009		2008	
	PART DANS LES CAPITAUX PROPRES	PART DANS LES RESULTATS	PART DANS LES CAPITAUX PROPRES	PART DANS LES RESULTATS
AMADEUS	303 000	1 570 079	282 000	1 187 308
ESSAFA	8 211	717	7 959	246
SEVENAIR	2 111 748	-160 000	2 263 463	- 88 840
MAURITANIA	-5 547 037	- 3 146 475	5 169 272	- 10 870 956
S/TOTAL	-3 124 078	- 1 735 679	7 722 694	-9 772 242
TOTAL	- 4 859 757		- 2 049 548	

- ✓ Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres correspondent à la part des actionnaires autres que TUNISAIR SA dans la situation nette des filiales après les différentes éliminations et homogénéisations.
- ✓ La part des minoritaires dans le résultat correspond aux intérêts des actionnaires autres que TUNISAIR SA dans les résultats des filiales (sociétés intégrées), après éliminations internes et au prorata du pourcentage d'intérêt détenu par les minoritaires.

NOTE 7 : PROVISIONS

	2009	2008
TUNISAIR	12 370 993	15 341 010
TUNISAIR HANDLING	9 400 364	9 277 252
AMADEUS	12 762 629	11 124 951
SEVENAIR	288 988	54 762
TUNISAIR TECHNICS	290 740	-
Total	35 113 714	35 797 975

NOTE 8 : REVENUS

Les revenus de l'exercice après élimination des opérations intra groupe s'analysent comme suit :

	2009	2008
Tunisair	942 766 519	1 035 456 558
Tunisair Handling	68 111 851	63 791 031
Mauritania Airways	46 447 771	19 808 265
Sevenair	26 606 630	25 976 641
Amadeus	9 121 863	6 858 806
Tunisair Technics	6 165 658	5 279 766
Essafa	141 521	126 208
Aisa	28 367	-
Total	1 099 390 180	1 157 297 275

NOTE 9 : IMPOT SUR LE RESULTAT

Les impôts sur le résultat se détaillent comme suit :

	2009	2008
Impôt différé (économies)	- 653 626	- 1 547 060
Impôt exigible	- 8 246 741	- 15 192 607
Total	- 8 900 367	- 16 739 667

L'impôt différé actif enregistré dans le compte de résultat consolidé correspond aux économies fiscales liées aux impôts induits par les retraitements de consolidation.

NOTE 10 : QUOTE-PART DANS LES RESULTATS DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE.

Les parts des minoritaires dans les résultats des sociétés mises en équivalence se détaillent comme suit :

	2009	2008
- ATCT	417 743	1 169 460
- TUNISIE CATERING	712 990	353 170
Total	1 130 733	1 522 630

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR «TUNISAIR-S.A»**

En vertu de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales et en exécution de la mission d'audit des états financiers consolidés du groupe « TUNISAIR » qui nous a été confiée par votre société, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- L'audit des états financiers consolidés du groupe « TUNISAIR », tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir un total net des actifs de **1 473 617 KDT**, un bénéfice de l'exercice s'élevant à **70 315 KDT** et une variation positive des flux de trésorerie de **9 595 KDT**;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

1- Responsabilité des organes de direction et d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

Les organes de direction et d'administration de votre société sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes et internationales. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2- Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Le périmètre de consolidation arrêté par « TUNISAIR – S.A » comprend neuf (9) sociétés dont six (6) filiales, intégrées globalement à savoir « Tunisair Technics », « Tunisair Handling », « Amadeus », « Essafa », « Sevenair » et « Mauritania Airways » ; deux (2) entreprises associées à l'instar de « Tunisie Catering » et de « ATCT » et enfin la coentreprise « AISA » intégrée proportionnellement.

3- Opinion sur les comptes consolidés

Sur la base de notre audit, les états financiers consolidés ci-joints annexés appellent de notre part, les réserves suivantes :

- 3.1** Les redevances aéroportuaires collectées par « TUNISAIR-S.A » auprès des passagers sont comptabilisées parmi les revenus. Celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par « TUNISAIR-S.A » sont constatées en charges.

Ce traitement comptable crée des distorsions entre les charges et les produits et affecte indûment la situation nette et les passifs consolidés.

- 3.2** Des retenues à la source de l'ordre de **5 448 KDT** n'ont pas été opérées par la société «TUNISAIR-S.A » sur les sommes facturées par les deux filiales « Tunisair Technics » et « Tunisair Handling » et réglées par compensation avec les sommes dues à ces deux filiales.

Ainsi, le résultat consolidé risque d'être minoré du montant de la pénalité représentant la valeur des retenues non opérées conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

(Pour de plus amples détails, voir le point 2 des notes complémentaires des commissaires aux comptes ci-joint annexées et constituant une partie intégrante du présent rapport.)

- 3.3** Les immobilisations corporelles de « Tunisair Technics » autres que les réacteurs, dont la valeur nette comptable s'élève au 31 décembre 2009 à 6 966 KDT, n'ont pas été rapprochées aux résultats de l'opération d'inventaire physique réalisée au cours de l'exercice.

De ce fait, nous ne pouvons pas estimer l'incidence de cette situation sur le solde des immobilisations et sur les capitaux propres du groupe.

- 3.4** «Tunisair Handling » n'a pas traduit au niveau de ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 la valeur des stocks telle qu'issue des travaux d'inventaire physique effectués à cette date.

Ainsi, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact de la régularisation de cette situation sur la valeur des stocks et le résultat consolidé du groupe au 31 décembre 2009.

- 3.5** « Tunisie Catering » est une société totalement exportatrice. Cependant ses ventes sur le marché local dépassent les limites de 20% et 30% fixées par l'article 16 (ancien et nouveau) du code d'incitations aux investissements.

De ce fait, la société peut être déchuée de la qualité de société totalement exportatrice et serait donc tenue au paiement des divers impôts, taxes et pénalités fiscales.

- 3.6** Le solde du compte clients au 31 décembre 2009 chez la société « Tunisie Catering » porte, en partie, sur un montant de **13 063 KDT** relatif à la taxe OACA facturée aux compagnies « TUNISAIR - SA», « Karthago » et « Nouvel Air » depuis 2001 et non réglée par ces dernières. En l'absence d'un échéancier de recouvrement de cette créance, ce montant doit faire l'objet d'une provision pour dépréciation.

Dans le même cadre, « Tunisie Catering » n'a pas constaté une provision au titre des pénalités de retard dues à la dite taxe non versée conformément aux dispositions de la convention relative aux concessions domaniales et commerciales conclue avec l'OACA. Ces pénalités sont estimées au 31 décembre 2009 à **3 877 KDT**.

Etant donné que le taux de participation de la société mère « TUNISAIR-S.A » au capital de « Tunisie Catering » est de l'ordre de 45%, les capitaux propres du groupe et les titres mis en équivalence se trouvent majorés de **7 623 KDT** soit **5 878 KDT** représentant l'impact de la provision pour dépréciation non constatée sur la créance de l'OACA et **1 745 KDT** l'impact des pénalités de retard en résultant.

- 3.7** « Mauritania Airways » n'a pas comptabilisé à la date du 31 décembre 2009 des factures d'affrètement et de maintenance de « TUNISAIR SA » pour une valeur globale de **5 261 KDT**.

De ce fait, la situation nette consolidée et les passifs se trouvent respectivement majorée et minorés d'égal montant.

(Pour de plus amples détails, voir le point 1 des notes complémentaires des commissaires aux comptes ci-joint annexées et constituant une partie intégrante du présent rapport.)

A notre avis, et sous réserve des points 3.1 à 3.7 ci-dessus explicités, les états financiers consolidés mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du groupe « TUNISAIR» au 31 décembre 2009, des résultats de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date en conformité avec le système comptable des entreprises.

4. Notes en post opinion

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

4.1. Les états financiers de la filiale « Mauritania-Airways » arrêtés au 31 décembre 2009 font apparaître une situation nette négative de **20 838 KDT (4 194 479 590 MRO)** en raison des pertes cumulées ayant atteint **31 155 KDT (6 271 228 340 MRO)**. En outre, la libération du capital social n'a pas été effectuée par l'ensemble des actionnaires malgré les appels de libération.

Cette situation nécessite la prise de décisions et de mesures appropriées par le conseil d'administration et l'assemblée générale extraordinaire conformément aux dispositions du code de commerce mauritanien.

4.2. Certains comptes d'actifs et de passifs de la société « TUNISAIR-S.A » comportent des soldes non apurés au 31 décembre 2009. Nos travaux de révision font ressortir ce qui suit :

- Des soldes débiteurs des comptes clients totalement provisionnés et s'élevant à 23 791 KDT, sont en cours d'apurement ;
- Certains comptes fournisseurs dont les soldes totalisent **4 260 KDT** ne sont pas justifiés et sont en cours d'apurement ;
- Des décaissements et des encaissements non identifiés s'élevant respectivement à **1 617 KDT** et **3 164 KDT** figurent sur les relevés bancaires mais ne sont pas comptabilisés.

Toutefois, il y a lieu de signaler que la société a déjà engagé un travail d'analyse et de justification de ces soldes qui n'est pas encore achevé à la date de notre intervention.

De notre part, nos travaux de révision ont été limités par un faible taux de confirmation directe des soldes clients et fournisseurs.

5. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du groupe établi par le conseil d'administration.

Tunis, le 6 Octobre 2010

IMAC
Membre de Leading Edge Alliance
Abderrazek Souei

AMTA Raja Ismail
Raja Ismaïl

NOTES COMPLEMENTAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous attirons votre attention que les notes complémentaires des commissaires aux comptes mentionnées au niveau du rapport général sur les comptes individuels de la société mère au titre de l'exercice 2009 et qui concernent les rubriques **Fonds social, Clients, Fournisseurs, Autres actifs courants et immobilisations incorporelles et corporelles** font partie intégrante de notre rapport.

1- Rapprochement des comptes intergroupes :

Le rapprochement des comptes intergroupes de Mauritania Airways avec les confirmations des soldes reçues et/ou obtenues des sociétés du groupe nous a permis de relever un écart global de l'ordre de **7 428 KDT** détaillé comme suit :

Libellé	Chez TUNISAIR en KDT	Chez la société en KDT	Ecart en KDT
Clients / fournisseurs	29 238	(22 580)	6 658
Fournisseurs / Clients	-	770	770
Total en KDT	29 238	(21 810)	7 428

Toutefois, nos travaux d'analyse et de justification de cet écart engagés au niveau de la société mère et de sa filiale nous ont permis de dégager que des factures totalisant la somme de **5 261 KDT**, établies par « TUNISAIR-S.A » n'ont pas été comptabilisées par « Mauritania Airways ».

2- Retenues à la source non opérées par « TUNISAIR- SA » :

Désignation	Montants en KDT		Total en KDT
	Tunisair Technics	Tunisair Handling	
Sommes facturées à Tunisair en 2009 et ayant fait l'objet d'une compensation en 2009	115 419	18 350	133 769
Sommes facturées à Tunisair en 2006, 2007 et 2008 et ayant fait l'objet d'une compensation en 2009	229 447	-	229 447
Total des sommes compensées en 2009	344 866	18 350	363 216
Retenues à la source non déclarées	5 173	275	5 448

3- Revenus :

Les mises à disposition au profit de la compagnie aérienne « Sevenair » de toute l'infrastructure d'entretien et de réparation n'ont pas été valorisées et facturées au cours de l'exercice 2009, à défaut de convention établie et signée entre « Tunisair Technics » et « Sevenair » qui régleme ces prestations.